

Postulat Léonore Porchet et consorts – La mort c’est tabou, on en viendra tous à bout

Texte déposé

Parce qu’elle fait peur, la mort reste un tabou puissant : difficile de préparer ou même de parler de notre propre mort ou de celle de nos proches. Pourtant, elle reste une préoccupation importante, qui revient tout au long de nos vies et de plus en plus pressante alors que vient l’âge. En effet, la mort est la seule certitude que nous ayons dans la vie.

Au-delà des convictions, croyances et espérances personnelles, la fin de vie a des conséquences importantes sur la santé publique, sur notre système sanitaire et sur les finances publiques. Malheureusement, le tabou qui entoure la mort empêche encore aujourd’hui d’aborder frontalement et efficacement des problèmes publics véritablement existentiels.

À titre d’exemple, alors que 69 % des Vaudoises et Vaudois ont déjà réfléchi aux conditions de leur fin de vie, seuls 16 % ont rédigé des directives anticipées (25 % pour les 55 ans et plus)¹. Ils laissent ainsi bien trop souvent, le moment venu, la lourde responsabilité aux soignants et à leurs proches de prendre des décisions médicales dans le flou ou l’émotion. Plus préoccupant encore, dans un cas sur quatre, les décisions applicables à la fin de vie d’une personne capable de discernement n’ont jamais été discutées avec elle². Le risque est alors grand d’ignorer la volonté de la personne en fin de vie ou de l’exposer à des souffrances inutiles ou même à un acharnement thérapeutique.

Par ailleurs, 72 % des Vaudoises et Vaudois souhaitent mourir chez eux, à la maison³. Pourtant, ils ne sont qu’une minorité à voir cette demande réalisée. On meurt la majeure partie du temps à l’hôpital ou en EMS, seul. Et même lorsque les proches aidants se mobilisent pour permettre le décès à la maison, le processus est très compliqué.

La question de la mort rencontre encore d’autres enjeux, parmi lesquels les soins palliatifs, le suicide, les placements à des fins d’assistance, la décision de fin de vie, le droit de représentation des proches, l’accompagnement des personnes en deuil, la surmédicalisation des personnes âgées, le soutien du personnel soignant face au décès de patients, etc. Autant de sujets fondamentaux que des assises pourraient aborder afin d’améliorer de manière ouverte, progressiste et concertée la prise en charge de la fin de vie dans notre canton.

En réponse à ces préoccupations, les soussigné-e-s ont l’honneur de demander au Conseil d’Etat d’établir un rapport sur les différentes manières d’améliorer la prise en charge de la fin de vie dans le canton. Ils proposent pour ce faire l’organisation d’Assises consacrées à la mort, ou tout autre événement offrant les mêmes conditions de rencontre, d’échange et de co-construction de solutions à trouver urgemment, parce que mourir dans la paix et la dignité fait partie de la qualité de vie.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Léonore Porchet
et 29 cosignataires*

Développement

Mme Léonore Porchet (VER) : — « Ce n’est pas pour mourir que je pense à ma mort, c’est pour vivre. » Cette citation est d’André Malraux, résistant français puis ministre qui a eu la malchance de perdre ses deux fils.

¹ Étude BASS, 2017

² Etudes PNR 67, 2017

³ Étude BASS, 2009

Face à la mort, on est souvent assez démuni, surtout pour en parler. En effet, malgré les convictions, les croyances et les espérances personnelles, ou avec elles, la fin de vie a des conséquences importantes sur la santé publique, sur notre système sanitaire et sur les finances publiques, mais elle reste un sujet tabou. Le tabou qui entoure la mort empêche encore aujourd'hui d'aborder frontalement et efficacement des problèmes publics pourtant véritablement existentiels. Je donne deux exemples dans mon postulat : d'une part, les directives anticipées qui sont encore trop peu connues et pratiquées par les Vaudois, à tel point que le risque est grand que la volonté des personnes en fin de vie ne soit pas suffisamment respectée lorsque le moment est venu. D'autre part, c'est la volonté de mourir chez soi, malheureusement assez rarement possible actuellement au vu du système offert aux proches aidants et aux patients. Mais la mort touche aussi à de nombreux autres sujets : le droit de représentation des proches, les soins palliatifs et bien d'autres que nous allons toutes et tous ici devoir aborder, puisque si nous avons une certitude dans la vie, c'est bien que nous allons mourir.

Pour répondre à ces questions et pour améliorer la prise en charge de la fin de vie dans le canton — ce qui est selon moi une urgence pour améliorer la qualité de vie, car avoir une fin de vie de qualité fait aussi partie de la qualité de vie — je demande la tenue d'Assises ou de toute autre forme de rencontre qui permette les échanges et une co-construction de solutions, ardemment demandées par les professionnels de la santé, ainsi que cela a été rappelé dans les médias.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.